

Communiqué de presse, 11 juillet 2019

L'ADEC a pris connaissance par la presse de mesures prises par le département sur le projet de la mise à 2x2 voies de la RD 769 et prend acte de décisions positives qui correspondent à la demande pressante des riverains et des habitants, traduite notamment par l'envoi de plusieurs centaines de lettres au département.

« L'établissement d'une continuité d'un écran acoustique entre le pont St Joseph et Restendren par la création de 205 mètres supplémentaires, reconnue comme nécessaire par la Commissaire Enquêtrice elle-même, est une bonne nouvelle, sous réserve d'une hauteur suffisante. La création de 215 mètres d'écran acoustique à Kergoal, relève d'une nécessité évidente également ».

L'ADEC juge également positive la décision de réaliser une série de mesures de bruit, considérées jusqu'ici à tort comme inutiles alors qu'elles dataient de 2011. **« Ces mesures qui devront non pas définir un « bruit moyen » mais relever aussi les pics de bruit lors des moments de grandes fréquentation de cet axe ».**

« En revanche, le projet de simplement augmenter le talus longeant la route à hauteur du quartier de Lenn-Sech est nettement insuffisant pour un secteur en plein développement, situé de surcroît sur un échangeur qui devrait être très utilisé. De même le refus obstiné d'un élargissement par l'ouest, et non par l'est, à hauteur du village de Kérustantin, demeure incompréhensible ». Le silence sur l'échangeur sud, dit de Restendren, qui serait situé bien plus près des habitations, apportant ainsi une nuisance sonore à tous les quartiers proches, est également préoccupant.

Un point majeur fait aussi blocage : le refus maintenu d'une réduction de la vitesse à 90 km/h tout le long du bourg. **« Cet abaissement est pourtant décisif pour limiter les pollutions – tant sonores qu'atmosphériques – et la dangerosité à proximité du giratoire du Moustoir ».**

L'ADEC entend bien continuer à intervenir avec force sur ce point, en s'appuyant sur des situations similaires comme l'axe Vannes-Pontivy où ce type de mesures a été retenu, comme sur les autres points évoqués. Elle attend aussi une réponse à sa demande d'audience demandée au Président du Conseil Départemental et interviendra auprès du Préfet afin qu'il soit attentif aux demandes formulées par la population et l'ADEC avant toute signature validant la Déclaration d'Utilité Publique et ce, tant que le projet n'est pas acceptable pour les habitants.

Elle invitera ceux-ci à une rencontre à la rentrée de septembre.